Envoyé en préfecture le 20/12/2023
Reçu en préfecture le 20/12/2023
Publié le 20/12/2023
ID : 081-200066124-20231211-62_2023DB-DE

Gaillac-Graulhet AGGLOMÉRATION
entre vignoble et bastides

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DEPARTEMENT DU TARN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DECISIONS

NOMBRE DE MEMBRES Afférents au Bureau	En exercice	Qui ont pris part à la DECISION
42	40	34

PRESENTS	31
POUVOIRS	3
ABSENTS	6
Vote Pour :	34
Vote Contre :	0
Abstention :	0

BUREAU
SEANCE DU LUNDI 11 DECEMBRE 2023

Date de la Convocation
04 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le lundi onze décembre à dix-sept heures trente, les membres du Bureau de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans les locaux de la Communauté d'agglomération, Le Nay - 81600 Técou, sous la présidence de Monsieur Paul SALVADOR, Président.

Présents : Mesdames et Messieurs, *Blaise AZNAR, Jean-François BAULES, Florence BELOU, Mathieu BLESS, Michel BONNET, Paul BOULVRAIS, Sébastien CHARRUYER, Monique CORBIERE-FAUVEL, Laurence CRANSAC-VELARINO, Oliver DAMEZ, Isabelle FOUROUX-CADENE, Nicolas GERAUD, Alain GLADE, Christophe GOURMANEL, Christophe HERIN, Dominique HIRISSOU, François JONGBLOET, Michelle LAVIT, Maryline LHERM, Christian LONQUEU, Bernard MIRAMOND, Régine MOULIADE, Pascale PUIBASSET, Francis RUFFEL, Paul SALVADOR, Guy SANGIOVANI, Claude SOULIES, Martine SOUQUET, Pierre TRANIER, Gilles TURLAN, Claire VILLENEUVE.*

Excusés ayant donné pouvoir : Mesdames et Messieurs, *Michel MALGOUYRES à Bernard MIRAMOND, Francis MONSARRAT à François JONGBLOET, Alain SORIANO à Martine SOUQUET.*

Absents excusés : *Mesdames et Messieurs*, *Alain ASSIE, Thierno BAH, Robert CINQ, Bernard EGUILUZ, Marie GRANEL, François VERGNES.*

Secrétaire de séance : Paul BOULVRAIS

N°62_2023DB

ACTES : 7.5.3

OBJET DE LA DÉCISION DU BUREAU : 05- Installation de stationnements vélos Tranche n°3 pour l'année 2024 - Demande de subventions

Exposé des motifs

Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Vélo Communautaire, le déploiement, engagé depuis 2018, de places de stationnement vélos se poursuit.

Trois tranches de travaux ont été réalisées en 2018, 2021 et 2022 à proximité d'équipements publics communautaires ou des gares SNCF et routières, pour un nombre total de 274 places de stationnement créées ou améliorées.

Après un recensement de nouveaux besoins en lien avec les responsables des sites concernés, il est proposé d'installer des stationnements vélos supplémentaires à proximité d'autres sites communautaires qui ne sont pas encore ou insuffisamment équipés, notamment des écoles, le pôle d'échange multimodal de Lisle sur Tarn ou l'archéosite de Montans, pouvant être facilement desservis en vélo.

Envoyé en préfecture le 20/12/2023
Reçu en préfecture le 20/12/2023
Publié le 20/12/2023
ID : 081-200066124-20231211-62_2023DB-DE

Objectifs et modalités de la tranche 3 du programme communautaire :

La Communauté d'agglomération souhaite installer des abris et arceaux vélos à proximité de certains équipements publics communautaires, en créant de nouvelles places de stationnement vélo ou en remplaçant des installations vétustes ou inadaptées et en fonction de l'espace disponible sur site :

- **Culture :**
  - Montans – Archéosite : 8 arceaux non couverts,
  - Rabastens – Médiathèque : 12 arceaux non couverts,
  - Parisot – Médiathèque : 8 arceaux non couverts

- **Ecoles :**
  - Briatexte : 8 arceaux non couverts
  - Graulhet – Victor Hugo : 12 arceaux non couverts
  - Graulhet – Crins : 12 arceaux non couverts,
  - Graulhet – Albertarié : 12 arceaux non couverts,
  - Senouillac : 8 arceaux non couverts,
  - Labastide de Levis : 8 arceaux non couverts,
  - Rivières : 8 arceaux non couverts,
  - Parisot : 8 arceaux non couverts,
  - Giroussens : 8 arceaux non couverts,
  - Peyrole : 4 arceaux non couverts,
  - Gaillac – La Voulte : 8 arceaux non couverts,
  - Gaillac – Ste Cécile d'Avès : 8 arceaux non couverts,
  - Gaillac – Tessonnières : 8 arceaux non couverts,

- **Economie :**
  - Gaillac – Granilia : 8 arceaux non couverts,

- **Centre de Ressources :**
  - Técou : 8 arceaux non couverts

- **Mobilité :**
  - Lisle sur Tarn – Pole d'échange multimodal : 1 abri simple + 4 arceaux (8 places)

Au total, ce sont 164 places de stationnement vélo supplémentaires qui seront proposées aux cyclistes usagers de ces équipements, soit un coût prévisionnel d'opération de 21 726,34 € HT.
En termes de financement disponibles pour ce type d'équipement, le Département du Tarn apporte une aide aux porteurs de projets, ainsi que le programme ALVEOLE +, sous réserves que les installations respectent certains critères qualitatifs et de localisation.

Envoyé en préfecture le 20/12/2023
Reçu en préfecture le 20/12/2023
Publié le 20/12/2023
ID : 081-200066124-20231211-62_2023DB-DE

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **autorise** le Président à solliciter les aides du programme ALVEOLE et du Département du Tarn selon le plan de financement prévisionnel ci-dessus, et, le cas échéant, l'aide de l'État et de la Région,

- **autorise** le Président à faire toutes les démarches nécessaires et à signer tout document afférent.

Acte rendu exécutoire
- après transmission en Préfecture
Le 20 DEC. 2023
- publication - mise en ligne
Le 20 DEC. 2023
et/ou notification
Le

Le Président,
Paul SALVADOR

Pour extrait conforme,
Fait les jour, mois, an, susdits,

Le Secrétaire de séance
Paul BOULVRAIS

Gaillac-Graulhet AGGLOMÉRATION
entre vignoble et bastides

Le Président,
Paul SALVADOR

Conformément aux articles R421-1 et suivants du Code de justice administrative, la présente décision pourra faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. La décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi grâce à l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : http://www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 20/12/2023
Reçu en préfecture le 20/12/2023
Publié le 20/12/2023
ID : 081-200066124-20231211-62_2023DB-DE

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Equipements	Commune	Type de matériel	Prestation	Montant HT matériel	Taux financement sur HT
Ecole	BRIATEXTE	8 arceaux	Fourniture seule	816,00 €	
Ecole La Voulte	GAILLAC	8 arceaux	Fourniture seule	816,00 €	
Ecole Ste Cécile d'Avès	GAILLAC	8 arceaux	Fourniture seule	816,00 €	
Ecole Tessonières	GAILLAC	8 arceaux	Fourniture seule	816,00 €	
Granilia	GAILLAC	8 arceaux	Fourniture seule	816,00 €	
Ecole	GIROUSSENS	8 arceaux	Fourniture seule	816,00 €	
Ecole Victor Hugo	GRAULHET	12 arceaux	Fourniture seule	1 224,00 €	
Ecole Crins	GRAULHET	12 arceaux	Fourniture seule	1 224,00 €	
Ecole Albertarié	GRAULHET	12 arceaux	Fourniture seule	1 224,00 €	
Ecole	LABASTIDE DE LEVIS	8 arceaux	Fourniture seule	816,00 €	
Pole Echange Multimodal	LISLE SUR TARN	Abris + 4 arceaux (8 places)	Fourniture + Pose	5 814,34 €	
Archéosite	MONTANS	8 arceaux	Fourniture seule	816,00 €	
Médiathèque	PARISOT	8 arceaux	Fourniture seule	816,00 €	
Ecole	PARISOT	8 arceaux	Fourniture seule	816,00 €	
Ecole	PEYROLE	4 arceaux	Fourniture seule	408,00 €	
Médiathèque	RABASTENS	12 arceaux	Fourniture seule	1 224,00 €	
Ecole	RIVIERES	8 arceaux	Fourniture seule	816,00 €	
Ecole	SENOUILLAC	8 arceaux	Fourniture seule	816,00 €	
Centre de Ressources	TECOU	8 arceaux	Fourniture seule	816,00 €	
TOTAL				**21 726,34 €**	
Département (Tarn à Vélo)				6 518 €	30%
ALVEOLE +				2 325,74 €	11%
Fonds propres CA Gaillac-Graulhet				12 883 €	59%

Ce plan de financement pourra être réajusté en fonction des financements réellement obtenus. Le cas échéant, les aides de l'Etat (DSIL-DETR), de la Région et de l'Europe (LEADER...) seront recherchés pour compléter le financement de l'opération.

Le Bureau,

Ouï cet exposé,
Vu l'arrêté préfectoral du 26 décembre 2016 approuvant les statuts de la Communauté d'agglomération, notamment l'article 6.1.2 compétences en matière de mobilité,
Vu la délibération du conseil de communauté n°217_2020 du 14 septembre 2020 donnant délégation au Bureau concernant la validation des demandes de financement au titre des fonds européens, de l'État, de la Région et du Département,